



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/133

***Occupation du domaine public
Règle de stationnement***

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
-VU, la demande de Madame WALLET Amandine en date du 08 juin 2024,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'occupation du domaine public, 340 avenue de la Sablonnière (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, à l'occasion de la Fête des Voisins, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le domaine public sera occupé devant l'entrée de garage et le trottoir du 340 avenue de la Sablonnière et son voisinage afin de pouvoir organiser la Fête des Voisins qui se déroulera le **dimanche 30 juin 2024 de 12h00 à 18h00**

ARTICLE 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Madame WALLET Amandine,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 11 juin 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON